

FIPP
Société Anonyme au capital de 244 458 Euros
2 rue de Bassano - 75116 PARIS
542 047 212 RCS PARIS

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC
CM-CIC Securities

La société FIPP annonce avoir confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, effectif à compter du 7 novembre 2011, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 12 000 € en espèces.
- 12 000 titres